



LES GARANTIES



OXYDATION

Oxydation accidentelle



CASSE

Dompage matériel accidentel



VOL

Vol par effraction, Vol avec agression, Vol à la tire,
Vol à la sauvette et Vol par introduction clandestine

+
Communications frauduleuses



PROTECTION JURIDIQUE

Protection en cas de litige suite à un achat sur internet

LES APPAREILS GARANTIS

Les appareils achetés neufs et de moins de 5 ans à la date de survenance du sinistre :

- appareils de téléphonie mobile ;
 - appareils nomades : ordinateur portable, tablette tactile, console de jeux portable, appareil photo ;
 - objets connectés : montre, casque sans fil, enceinte ;
- + leurs accessoires : tous les équipements livrés avec l'appareil et tous les équipements achetés neufs le même jour que l'appareil garanti et compatibles avec celui-ci.

LIMITES DES GARANTIES

- Carence de **60 jours** pour les garanties vol, casse et oxydation, à partir de la date d'effet du contrat.
- En cas de sinistre l'appareil est **réparé ou remplacé**.
- Garantie limitée à **deux sinistres par année d'adhésion dont un pour le vol**.
- Plafond de garantie par année d'adhésion : **2000 € TTC dont 1500 € TTC maximum pour la téléphonie**.



LES + DE L'ASSURANCE FOYER CONNECTÉ

- ⊕ Un tarif unique pour un nombre illimité d'appareils assurés.
- ⊕ Aucune liste d'appareils à fournir à l'adhésion.
- ⊕ Pas de franchise à régler en cas de sinistre.
- ⊕ Une protection juridique en cas d'achat sur internet incluse.